

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 27 AVRIL 2021

MOTION¹

OBJET : pour la reconnaissance des vaccins contre la covid-19 comme bien public mondial

VU la création en 2000 de l'Alliance du vaccin Gavi, un partenariat public privé initié par la Fondation Bill et Melinda Gates, avec pour objectif de conjuguer les efforts des philanthropes, des gouvernements et de l'industrie pour améliorer l'accès à la vaccination dans les pays pauvres ;

VU le lancement, le 4 juin 2020, par Gavi, de sa Garantie de Marché pour les vaccins contre la COVID-19 (AMC Covax de Gavi), visant à inciter les fabricants à produire des quantités suffisantes de vaccin contre la COVID-19, et à assurer leur disponibilité pour les pays en développement ;

VU la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, après un an de COVID-19, appelant à faire du vaccin un bien public mondial ;

VU la déclaration, le 24 février 2021, du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) au cours d'un événement en ligne rassemblant à la fois les organes traitant de l'éthique à l'UNESCO, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Professeur Jeffrey Sachs de l'Université Columbia, appelant à un changement de cap dans les stratégies actuelles de vaccination contre la COVID-19, en demandant instamment que les vaccins soient considérés comme un bien public mondial ;

¹ Adoptée à l'unanimité

VU la pétition européenne « no profit on pandemic », sous forme d'une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) permettant de proposer une proposition de loi concrète à la Commission européenne si l'Initiative récolte les signatures d'un million de citoyens à travers l'Union Européenne ;

VU la Proposition de résolution n° 3475 « pour l'accès universel, rapide et équitable du vaccin contre le covid-19 », votée lors de la séance publique du 26 novembre 2020 à l'Assemblée nationale ;

VU la démarche transpartisane initiée par plus d'une centaine de députés européens, dont l'Eurodéputé Corse François Alfonsi, exhortant la Commission européenne et le Conseil européen à revoir leur opposition à la proposition de dérogation aux ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui permettrait un meilleur accès aux vaccins contre la COVID-19 ;

VU l'« appel de Paris », lancé le 11 mars 2021, par plusieurs ONG, syndicats, médecins et intellectuels, pour « libérer la production des vaccins » contre la COVID-19, signé entre autres par Médecins du Monde, Sidaction, l'ex-ministre et directrice générale d'Oxfam France Cécile Duflot, Laurent Ziegelmeyer, représentant de la CGT Sanofi, ainsi que par le Président du Conseil Exécutif de Corse ;

VU la lettre ouverte tendant à demander la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre la COVID-19 cosignée par plus de 170 anciens chefs d'Etats et de lauréats du prix Nobel à l'intention du Président des Etats-Unis d'Amérique, Joe Biden ;

*

**

CONSIDERANT la pandémie de COVID-19 et ses conséquences au niveau mondial avec presque 3 millions de morts sur l'ensemble de la planète depuis le début de celle-ci ;

CONSIDERANT que les laboratoires peuvent faire protéger leurs découvertes pour en détenir l'exclusivité pendant une vingtaine d'années durant lesquelles seule cette entreprise peut proposer un traitement reposant sur ces découvertes et que ce n'est qu'après cette échéance que le coût de ces traitements baisse sensiblement, permettant une meilleure accessibilité à ceux-ci pour tous ;

CONSIDERANT la « défense acharnée des brevets » (cf. « Appel de Paris ») par l'industrie pharmaceutique ;

CONSIDERANT que la production actuelle de vaccins par une poignée de laboratoires pharmaceutiques ne permet pas de répondre à la demande mondiale ;

CONSIDERANT le terme de « bien public mondial », dont l'usage courant dans les milieux académiques est apparu dans les années 1990 à travers notamment Charles Kindleberger, l'un des auteurs pionniers en la matière, et qui définit les biens publics mondiaux comme « l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire » ;

CONSIDERANT que pour éradiquer définitivement cette pandémie il est nécessaire de disposer d'un vaccin qui puisse être administré à tous les habitants de la planète, que leurs pays aient pu contribuer ou non à la recherche ;

CONSIDERANT que ce but n'est atteignable dans un délai vital, au sens de la primauté de la Vie sur le profit, qu'en dehors de toute logique marchande.

CONSIDERANT que toutes les initiatives précitées demandent unanimement la reconnaissance des vaccins contre la COVID-19 comme bien public mondial ;

LE CESEC DE CORSE

SOUTIENT l'initiative lancée dans le cadre de l'« appel de Paris » du 11 mars 2021 ;

DEMANDE solennellement que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme un bien public mondial afin qu'ils soient accessibles à tout être humain ;

MANDATE la Présidente du CESEC de Corse pour faire valoir cette position au nom de l'institution qu'elle représente.